

Résolution

Générale

modern

Résolution n° 2/AN/01/4ème L portant soutien au Peuple Frère Palestinien.

n° 2/AN/01/4ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALEDate de publication
16 mai 2001Numéro JO
n° 10 du 31/05/2001Date du numéro
31 mai 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

L'ASSEMBLEE NATIONALE VU La constitution du 15 septembre 1992

VULe règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale**VU**Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions**VU**Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre**VU**La circulaire n°90/AN/SG/MM fixant la date d'ouverture de la 1er Session Ordinaire de 2001 de l'Assemblée Nationale ;

TEXTE INTÉGRAL

A) Indignée par le mépris de la dignité humaine dont fait montre l'État d'Israël à l'endroit du peuple frère Palestinien, B) Révoltée par les méthodes génocidaires orchestrées sous prétexte de faire prévaloir la sécurité et la protection des citoyens d'Israël, C) Alarmée par les attaques et bombardements incessants dans le Territoire autonome Palestinien, D) Horrifiée par les assassinats de jeunes, de femmes et de bébés Palestiniens, E) Déplorant le silence complice et l'inertie des grandes puissances face à cette situation dramatique, ***** 1°) – Condamne fermement le non respect de la vie d'autrui et le mépris de la dignité humaine par l'entité sioniste ; 2°) – Condamne vigoureusement le non respect des accords de paix par Israël ainsi que les violations que ce pays assène systématiquement aux résolutions de l'ONU, 3°) – Se dit exacerbee par l'extermination du peuple Palestinien, la spoliation et destructions de leurs biens et habitats, 4°) – Réaffirme son soutien indéfectible à la cause noble et juste du peuple frère Palestinien et son droit inaliénable à l'existence dans un État libre et souverain, 5°) – Reconnaît la ville sainte de Al-Qods comme Capitale de l'État Palestinien, 6°) – Lance un appel vibrant à la communauté internationale pour que celle-ci appui la juste et noble cause Palestienne et fasse pression sur Israël afin qu'il cesse ses exactions et crimes à l'encontre de ce peuple.

